

LES FORMATIONS DU

Critt Agro-Alimentaire

En partenariat
avec

Critt

AGROALIMENTAIRE SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ALLÉGATIONS ENVIRONNEMENTALES

Valoriser vos bonnes pratiques environnementales en conformité réglementaire

2 demi-journées (7h - en distanciel)

- **le lundi 29 janvier après-midi**
- **le mardi 30 janvier matin**

Un lien vous sera envoyé pour vous connecter à distance

Direction, Services Qualité/juridique, Service Environnement, Services Marketing/commercial...

LA MÉTHODE ET LES MOYENS PÉDAGOGIQUES

- **Présentation**
- **De nombreux exemples et sessions questions/réponses**
- **Support de formation remis aux participants, exercices et solutions**

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : *feuille d'émargement, certificat de réalisation.*

Moyens d'évaluation des connaissances : *recueil des besoins, exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation.*

Les critères d'évaluation sont directement reliés aux objectifs cités au début du programme.

Au besoin, notre référent handicap, se tient à votre disposition pour organiser votre accueil et le déroulement de la formation.

Contact : c.jeannic@crittiaa.com | 05 46 44 84 75.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Identifier les évolutions de la législation sur les allégations environnementales**
- **Sécuriser ses allégations avec méthode**
- **Construire son argumentaire technique pour justifier ses messages**

INTERVENANT



Antoine de BROSES
Avocat au barreau de Paris

ProductLawFirm®

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

Accueil des participants : présentation du formateur et des participants

Etat des lieux : l'absence de réglementation harmonisée sur la communication environnementale


- Guides / recommandations du CNC et de la Commission Européenne
- Loi AGECE et textes sur la publicité appliqués aux allégations environnementales
- Initiatives privées et normes ISO
- Premiers retours de jurisprudence

29/01
14H00
17H30

Session questions / réponses 

Les évolutions réglementaires attendues

- Prise en compte du volet environnemental dans la directive 2005/29
 - première définition de l'allégation environnementale,
 - caractéristiques dites essentielles des produits écologiques et durables,
 - greenwashing : une pratique commerciale interdite,
 - le nouveau label de durabilité européen.

Session questions / réponses 

Les évolutions réglementaires attendues (suite) :

- Nouvelles réglementations sur les allégations écologiques
 - Projet de Directive Green Claims
 - Projet de règlement sur la communication environnementale sur les produits alimentaires
 - Avancement sur le score environnemental en France

30/01
09H30
12H30

Boîte à outils pour la formulation de vos futures allégations environnementales



LES PRÉREQUIS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Bonne connexion internet et espace au calme

**Inscription
en ligne** 

Conditions d'annulation :

Pour toute inscription annulée après le 12/01/2024, la totalité des frais sera due au CRITT Agro-Alimentaire.

Le CRITT se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation si l'effectif n'est pas suffisant, au plus tard une semaine avant le début de la formation

L'inscription à la formation sera définitive après signature de la convention de formation personnalisée et réception du paiement.

LES TARIFS

ADHÉRENT CRITT :

500 € HT / participant (600 € TTC, TVA 20%)

Documentation comprise

Règlement par chèque à l'ordre du CRITT Agro-Alimentaire ou par virement :

RIB : 30047 | 14153 | 00022508201 | 55 | CIC Charente-Maritime Entreprises

Cette action est susceptible d'être prise en charge dans le cadre de vos fonds de formation.

Contactez directement votre OPCO.

NON ADHÉRENT CRITT :

700 € HT / participant (840 € TTC, TVA 20%)

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Contact pédagogique

Lucile ROYER

l.royer@crittiaa.com

06 30 49 61 80

Contact administratif

Camille JEANNIC

c.jeannic@crittiaa.com

05 46 44 84 75



Critt Agro-Alimentaire

N° organisme de formation : 75 1702 534 17

N° Qualiopi : 2101324.1

1 rue Marie-Aline DUSSEAU

ZA Technocéan - Chef de Baie

17 000 LA ROCHELLE

05 46 44 84 75

www.crittiaa.com

Mise à jour le 19/12/2023